

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 6 février 2014 portant désignation des
membres du Conseil d'administration et des vice-
présidents de l'Académie de Recherche et d'Enseignement
supérieur**

A.Gt 17-07-2019

M.B. 20-08-2019

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 6 février 2014 portant désignation des membres du conseil d'administration et des vice-présidents de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur;

Vu la proposition de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur du 27 juin 2019;

Sur proposition du Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er} de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 6 février 2014 portant désignation des membres du conseil d'administration et des vice-présidents de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur, tel que modifié par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 juin 2019, les modifications suivantes sont apportées :

1) au 1^o, b), les mots «Suppléante : Mme Marie-France MARLIERE (Haute Ecole de la Province de Namur, Pôle de Namur, CPEONS);» sont remplacés par les mots «Suppléante : Mme Dominique DAEMS (Haute Ecole Francisco Ferrer, Pôle bruxellois, CEPEONS);»;

2) au 1^o, c), les mots «Suppléante : Mme Dominique DAEMS (Haute Ecole Francisco Ferrer, Pôle bruxellois, CEPEONS);» sont remplacés par les mots «Suppléante : Mme Marie-France MARLIERE (Haute Ecole de la Province de Namur, Pôle de Namur, CPEONS);»;

3) au 1^o, d), les mots «Suppléant : M. Damien HUVELLE (Haute Ecole Vinci), Pôle de Bruxelles, Réseau libre;» sont remplacés par les mots «Suppléante : Mme Brigitte CHANOINE (Haute Ecole ICHEC - ISC Saint-Louis - ISFSC, Pôle de Bruxelles, Réseau libre);»;

4) au 1^o, f), les mots «Mme Brigitte CHANOINE (Haute Ecole ICHEC-ISC Saint-Louis- ISFSC, Pôle de Bruxelles, Réseau libre);» sont remplacés par les mots «Mme Colette MALCORPS (Haute Ecole Ephec);»;

5) au 2°, a), les mots «Suppléant : M. Daniel SLUSE (Ecole supérieure des Arts de la Ville de Liège);» sont remplacés par les mots «Suppléante : Mme Daphné DE HEMPTINNE (Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles - Ecole supérieure des Arts);»;

6) le 4°, a), est remplacé par ce qui suit :
«a) M. Olivier BOUILLON (CGSP);
Suppléante : Mme Stéphanie BERTRAND (CGSP);»;

7) le 4°, f), est remplacé par ce qui suit :
«f) M. Marc MANSIS (APPEL);
Suppléante : Mme Claire GISLAIN (APPEL);».

Article 2. - Le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 17 juillet 2019.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre-Président, en charge de l'Egalité des chances et des Droits des femmes,

R. DEMOTTE

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Recherche et des Médias,

J.-Cl. MARCOURT